



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI quinze décembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidentant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Lactitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Julien BONY, Estelle BRUANT à Marion BARRAUD, Wendy LAFAYE à Anna AUBOIS, Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Rémi CHABRILLAT et Cécile LAPORTE arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°2.

Lucie MIZOULE arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Rapport N° 9
BUDGET ANNEXE BAMBA : CREATION A COMPTEUR DU 1ER JANVIER 2022

Avec une phase de travaux programmée de 2014 à 2023, le projet global d'aménagement de Champratel a permis la création d'un nouveau quartier, la Grande Plaine, avec la mise sur le marché de 14 macro-lots en cours de commercialisation et la réalisation d'espaces publics.

Il convient de poursuivre cet aménagement afin de faire aboutir la transformation de ce secteur, crucial pour le devenir de la Ville, en offrant aux habitants actuels et futurs de nouvelles possibilités pour imaginer et construire leur habitat en adéquation avec leurs besoins et leurs désirs et en résonance avec la ville durable et solidaire.

De ce fait, une nouvelle phase d'aménagement est enclenchée avec la mise en œuvre d'une démarche innovante pour la commercialisation des 3 grands macro-lots restants destinés à de l'habitat individuel groupé, imaginé avec et pour des familles ou des groupes de familles souhaitant partager des espaces communs.

La Ville change son positionnement et devient aménageur de terrains à bâtir. Cette nouvelle stratégie permettra d'accompagner directement les futurs habitants dans leur projet de construction, en proposant des terrains abordables tout en assurant la qualité urbaine globale du quartier.

Pour ce faire, la Ville a construit pour la viabilisation de ces trois lots un budget d'opération à l'équilibre, déterminant les niveaux d'aménagements en fonction des recettes escomptées, y compris l'accompagnement des porteurs de lots qui est intégré au bilan. Le budget prévisionnel pour cette opération est de 6,4 millions d'euros sur la période 2022 -2025.

S'agissant d'un aménagement de lotissement porté directement par la commune, la réglementation en vigueur prévoit la création d'un budget annexe :

- pour connaître le coût final de l'opération,
- pour répondre à l'obligation fiscale de tenir une comptabilité dédiée à l'assujettissement de la TVA,
- pour tenir une comptabilité des stocks de terrains nécessaire au calcul de la valeur des terrains vendus.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de créer un budget annexe intitulé « Bamba » lié à la viabilisation de ce lotissement et à la revente des lots à bâtir à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ce budget sera tenu selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, sera assujetti à la TVA et fera l'objet d'une comptabilité de stocks.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à cette demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents d'usage concernant ce projet.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2021

Pour le Maire et par délégation,
l'Adjointe aux Finances,

Marion CANALÈS

